



Sobriété numérique : Les élus locaux en première ligne

ÉDITO



ANPP - Territoires de projet s'est engagée dans une trajectoire de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre en réalisant son bilan carbone et en compensant l'intégralité de ses émissions. L'association a également publié un guide pour appuyer l'élaboration d'un bilan carbone, mais aussi une publication à propos de la sobriété énergétique.

L'association continue à travailler les enjeux de sobriété en proposant des éléments factuels mais aussi de réflexion sur notre dépendance au numérique. Cette dépendance - qui tend à croître - a un impact très important sur le bilan carbone de notre pays. En réfléchissant les causes et les conséquences de notre dépendance au numérique, nous pouvons agir pour limiter nos besoins et alléger l'impact de notre usage.

Pour autant, le numérique reste une opportunité pour nos territoires afin de se développer. La télé-médecine, le télé-travail, l'apprentissage à distance, la possibilité de garder le lien avec des proches, est un progrès pour notre humanité et peut permettre à des territoires ruraux et péri-urbains d'attirer comme nous avons pu le voir pendant la période Covid.

En ayant une réflexion prospective, stratégique et transversale, les Territoires peuvent se saisir de l'opportunité tout en pensant l'impact de notre usage. Des gestes simples du quotidien qui peuvent si ils sont systématiques et pratiqués par un nombre important de personnes peuvent avoir un impact positif et durable. C'est pourquoi l'association propose 10 gestes et pratiques à privilégier pour diminuer l'impact de notre usage du numérique.

Vincent THIEBAUT
Premier Vice-président ANPP - Territoires de projet,
Député du Bas-Rhin,

Le numérique, quels enjeux ?

Le numérique est de plus en plus présent dans nos vies. La révolution d'internet dans les années 90 avec l'invention du «world wide web» **a bouleversé nos habitudes** et a amené de nouvelles façons de **se divertir, travailler, ou encore de consommer**. Mais le numérique a aussi des effets pervers induits par la volonté de tous les habitants de la planète de se procurer des objets numériques pour eux aussi «se connecter».

La multiplication des écrans, téléphones portables, ordinateurs, montres connectées, consoles de jeux, sont **autant de sources potentielles d'émissions de gaz à effet de serre** car nécessitent pour être produits beau-coup de métaux rares, et matières premières précieuses. En **sensibilisant aux enjeux du numérique**, la question de l'impact de notre usage du nu-merique devient plus présente à l'esprit et permet de mieux guider les choix.



169kgCO² pour un ordinateur fixe
156kgCO² pour un ordinateur portable
16,5kgCO² pour un smartphone

37% des émissions dues à la fabrication
38% des émissions dues à l'utilisation
25% des émissions dues aux infrastructures et réseaux



35g de CO² pour un mail avec PJ
4g de CO² pour un mail sans PJ
6,65g de CO² pour une requête internet



8,9 équipements par personne en 2021 contre 5,3 en 2016

Source des données étude ADEME / The Shift Project



ZOOM

Dans l'éventail de solutions déployé par le gouvernement, les lois AGEC du 10 février 2020 mais aussi celle du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique (REEN) sont à noter. La loi REEN en ce sens vise à faire prendre conscience de l'impact climatique du numérique. La loi veut renforcer la durée de vie des objets, favoriser le réemploi et mettre en place des objectifs d'économie circulaire. La loi cherche aussi à promouvoir l'écoconception, et les centres de données moins énergivores.

Pour les Territoires, la loi prescrit aux communes et aux EPCI de plus de 50.000 habitants de se doter d'une stratégie numérique responsable au plus tard au **1^{er} janvier 2025**.

Les Territoires s'engagent pour la sobriété numérique

Le numérique reste un impensé de l'impact carbone

1. **Privilégier le réemploi plutôt qu'acheter neuf** et réparer les objets en changeant la batterie, l'écran, lorsque cela est possible
2. **Promouvoir la sobriété numérique** en limitant l'envoi de mails (notamment avec pièce jointe) et limiter sa signature au minimum
3. **Penser à éteindre ses appareils** car le mode veille consomme de l'énergie
4. **Opter pour un serveur commun** pour éviter l'envoi de fichiers volumineux
5. **Eviter le recours à de multiples appareils** comme plusieurs écrans lorsque cela n'est pas nécessaire



Privilégier une approche systémique pour réduire l'impact

6. **Préférer** une localisation des serveurs qui stockent les données plutôt en France
7. **Sensibiliser** les agents aux enjeux du numérique en rappelant l'impact du numérique sur les émissions de GES
8. **Former** un agent du territoire aux questions de comptabilité carbone en se formant à la méthode Bilan carbone
9. **S'assurer** d'entretenir ses équipements en vidant les caches, désinstaller les applications non utilisées
10. **Choisir** des équipements avec une note élevée de réparabilité



Pour aller plus loin :
[Bilan carbone ANPP - Territoires de projet >>](#)
[Guide méthodologique élaboration d'un bilan >>](#)
[Guide sobriété numérique ministère >>](#)
[74 bonnes pratiques pour un numérique responsable >>](#)



TERRITOIRES DE PROJET

www.anpp.fr
contact@anpp.fr